

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Direction générale des ressources humaines**

**CAPES Externe / CAFEP CAPES de CREOLE**

**Session 2006**

Rapport présenté par Monsieur Jean SALLES LOUSTAU  
Inspecteur général de l'éducation nationale  
Président du jury

**CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE**

Les rapports de jury sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

# CAPES de créole, concours 2006

## Rapport du jury

### Épreuves d'admissibilité

#### Epreuves de créole :

#### Épreuve de traduction

La traduction est un exercice exigeant. Pour faire face aux difficultés d'une telle épreuve, il faut se préparer de longue date, de façon assidue et avec sérieux. En aucun cas une improvisation ne débouchera sur un résultat satisfaisant. Pour que la traduction soit aboutie, il faut que le candidat s'entraîne à passer d'un système linguistique à un autre. À vrai dire, cet exercice est le révélateur d'une connaissance intime de deux systèmes linguistiques. Mais la pratique de la traduction ne se limite pas au linguistique, l'approche civilisationnelle peut être déterminante pour bien marquer les contrastes qui existent entre deux langues, le danger pouvant bien souvent surgir de la proximité lexicale.

Conscient de la minceur des références bibliographiques disponibles, le Jury rappelle qu'il préconise une préparation de traduction à l'aide de classiques de la traduction (par exemple la fameuse *Stylistique comparée du français et de l'anglais* de Vinay & Darbelnet) mais aussi un coup d'œil aux quelques réflexions des créolistes sur le passage du français au créole (Marie-Christine Hazaël-Massieux par exemple). Cela dit, en l'état, rien ne remplacera la pratique régulière de traductions diverses éclairée par un recours systématique à la méthode présentée par les spécialistes.

Si le Jury n'attend pas de créations littéraires exceptionnelles, il est en droit d'espérer des productions où dominant simplicité et rigueur. Le candidat doit s'appliquer à mettre en œuvre au plus vite les principes élémentaires de la traduction : lectures répétées et attentives, repérage des unités plus délicates, méfiance vis-à-vis des mots et expressions non transparents.

Nous rappelons que, dans le cadre de cette épreuve, sont évalués : la compréhension du texte, la correction grammaticale, le traitement des difficultés lexicales, la variété de la langue et le registre, la graphie et la fluidité du texte. De plus le Jury n'a fait preuve d'aucune indulgence pour les passages non traduits à commencer par le titre.

Cette année, les candidats devaient traduire un passage du texte de Michel Leiris, *L'Âge d'homme* publié par les éditions Gallimard en 1939.

#### SURNATURE

*Une des grandes énigmes de mes premières années, en dehors de l'énigme de la naissance, fut le mécanisme de descente des jouets de Noël à travers la cheminée. J'échafaudais des raisonnements byzantins à propos des jouets trop grands pour pouvoir logiquement passer par la cheminée, le Père Noël les ayant lâchés d'en haut. À propos d'une réduction de voilier qui m'avait été ainsi donné et, je l'ai su plus tard, était un cadeau d'un ami de mon frère aîné, je résolus la question en admettant l'hypothèse suivante : puisque Dieu est tout puissant, il crée les jouets à l'endroit même où je les trouve, sans qu'ils aient à passer à travers la cheminée. Cet émerveillement, au spectacle du bateau si grand découvert au bas du conduit proportionnellement si étroit, était un peu de même nature que celui que me causait, chaque fois que je passais par cet endroit, la vue d'un navire en bouteille à la devanture d'une boutique de mon quartier.*

*Lorsque j'ai appris que les enfants se formaient dans le ventre et que le mystère de Noël me fut révélé, il me sembla que j'accédais à une sorte de majorité ; cela se confondit pour moi avec la notion d'âge de raison, époque qui - en principe - est celle où l'on reçoit le premier degré d'initiation. Dès que je sus ce qu'était la grossesse, le problème de l'accouchement se posa sur moi d'une manière analogue à celle dont s'était posé le problème de la venue des jouets dans la cheminée : comment peuvent passer les jouets ? comment peuvent sortir les enfants ?*

Michel Leiris, *L'Âge d'homme*, Gallimard, 1939

### La compréhension du texte

L'extrait a pu donner l'impression qu'il était facile. Les correcteurs sont restés stupéfaits devant des copies qui laissaient entrevoir qu'une lecture préliminaire n'avait pas toujours été faite. Le jury conseille fortement aux candidats de s'interroger sur la compréhension du texte français. Cette démarche permettrait d'éviter des erreurs d'interprétation qui débouchent souvent sur des non-sens dans la langue cible : le français.

### Les problèmes de syntaxe

La syntaxe que le candidat doit employer est basée sur des règles établies par la majorité des locuteurs des différentes zones linguistiques et culturelles et des grammairiens. Plus que les incorrections et fautes lexicales, les plus graves erreurs sont la rançon d'une syntaxe déficiente. Si certaines tournures syntaxiques incorrectes ne traduisent que la difficulté de rendre l'esprit du texte, la majeure partie des erreurs sanctionnées est de niveau élémentaire pour de futurs professeurs prétendant enseigner une langue créole correcte. Les notes inférieures à la moyenne sont largement dues à la répétition de ces lourdes fautes de construction.

Le texte de Leiris a recours à des constructions et des tournures fréquentes dans la langue française littéraire. Notamment le recours à la phrase complexe (« ...*d'une manière analogue à celle dont s'était posé le problème de la venue des jouets dans la cheminée* ... ») la forme passive («*le mystère de Noël me fut révélé*»), la forme pronominale («*se formaient*», «*se confondit*», «*se posa*», «*s'était posé*»). Ces difficultés pour la traduction en créole ont conduit à trois types d'erreurs syntaxiques qui ont été particulièrement disqualifiantes :

1. Les problèmes de construction de phrase dus à l'usage immodéré de joncteurs et de prépositions superflus voire carrément inexistantes dans la syntaxe créole ordinaire. Ces fautes sont largement distribuées dans les copies de toutes origines. Il s'agit surtout de gallicismes introduisant dans la langue créole le pronom relatif « *kè* » (zone Antilles-Guyane), « *ke* » et « *ki* » (zone Réunion) qui sont utilisés, quelquefois systématiquement, même s'ils n'apportent aucune lisibilité supplémentaire. De même la conjonction « *et* », extrêmement rare à l'oral et dans la plupart des textes littéraires, est employée à grande échelle ;

2. Usage de la forme passive : Il convient de rappeler que la forme passive suivie d'un complément d'agent, telle qu'elle existe en anglais ou en français n'est pas usitée en créole ; c'est pourquoi la forme passive française doit être rendue autrement ;

3. Traduction systématique de la forme pronominale par une autre forme pronominale alors que cette dernière est rare en créole.

Enfin le Jury recommande pour la zone réunionnaise d'éviter l'utilisation de "lé" et de "dé" en tant que marques du pluriel. De même, pour cette zone, aussi intéressant soit le "parler jeune", il faut continuer à faire l'opposition mi/moin ("mi" devant les verbes processifs – au sens ou Ginette Ramassamy l'entend –, "moin" devant le verbe "lé", copule, et le verbe "na/nana/néna")

### Les problèmes lexicaux

Le Jury rappelle qu'il recommande vivement, pour chaque zone linguistique, l'utilisation d'un vocabulaire partagé dans la zone, commun, autant que possible traditionnel, évitant aussi bien l'emprunt abusif au français que le recours à la néologie systématique. Devant la réelle difficulté d'exprimer ou de traduire certains concepts en créole, il faut aussi bien refuser la facilité de l'introduction de pans entiers du français que la production d'une terminologie néologique, relevant de la déviance idéologique, et dont la composition aussi

bien que le sens ne sont pas validés par les règles habituelles de fonctionnement du créole. De plus, les candidats doivent se méfier d'une réutilisation irréfléchie de mots que tel ou tel créateur aurait proposé dans tel ou tel contexte.

Dans le cas où en créole des solutions acceptables de traduction existent, néologie et réutilisation de néologismes ne peuvent être que rejetées. C'est ce que le Jury a fait pour la traduction du texte de Michel Leiris qui comportait un certain nombre de difficultés lexicales (« *énigme* », « *byzantins* », « *notion* »), auxquelles s'ajoute la néologie du titre.

Ont, évidemment, aussi été sanctionnés :

- Les faux-sens et contresens ;
- Les gallicismes ou créolisations monstrueuses de mots français.

### **La traduction littérale servile**

C'est sans aucun doute le défaut le plus grave que nous continuons à relever. Le mot à mot systématique est le refuge ultime du traducteur qui ressent ses limites au plan des compétences linguistiques et littéraires et qui rend alors la langue cible dans le cadre sémantico syntaxique de la langue source. Disqualifiant dans tout exercice de traduction quel qu'il soit, la systématisation du mot à mot peut générer, du fait de la différence des univers culturels, d'authentiques aberrations et monstruosité. Sans sous-estimer la difficulté réelle des passages où la tournure des phrases semblait n'offrir comme recours que le mot à mot, il apparaît que c'est précisément dans ces passages difficiles énumérés plus haut que le correcteur attendait que se révèlent l'habileté du traducteur et l'étendue de son registre culturel et linguistique.

Quelques candidats, malgré les recommandations passées du Jury, se sont risqués à faire du mot à mot. Cette approche a donné une production créolisée laquelle « sonnait » faux aux « oreilles » des examinateurs. Il fallait donc s'affranchir du texte source afin d'éviter des productions comme (domaine antillo-guyanais) :

*Echafodé katjil bizanten apwopo...*

*Ou pa ka krè zîé`w...*

Phénomène inverse, on a pu noter sur quelques copies la tendance à réécrire le texte. Même si le résultat était fort honorable dans certains cas, le jury rappelle que la traduction n'est pas un exercice d'adaptation.

### **Les registres et variétés de langue.**

Le respect du principe de fidélité au registre de la langue du texte exige le recours à un registre de langue équivalent et condamne certaines libertés dans le choix des mots qui peuvent, dans le contexte, avoir des connotations particulièrement inélégantes, incorrectes ou relâchées.

A La Réunion, « *gèl* », du registre grossier, ne peut traduire « bouche » ; de même « *Kouék* » (« Qu'est-ce que ») est généralement perçu comme très familier, il faut lui préférer « *kosa* » en registre soutenu. De même les marqueurs d'oralité (*don !, oté !...*) sont des plus mal venus dans un texte en langue soutenue.

S'agissant du lexique, une lecture approfondie du texte aurait révélé que traduction du lexème *ventre* (dans : « ... les enfants se formaient dans le ventre ... ») par *bouden* (zone antillo-guyanaise), par *bouzaron* (zone réunionnaise) n'était pas recevable tout comme *timtim* ou *masak* (zone antillo-guyanaise) pour *énigme*.

Le Jury rappelle qu'en créole tous les registres existent, que ramener l'expression en créole au seuls registres grossier et vulgaire est la preuve d'une représentation négative de la langue que l'on ne saurait tolérer chez un futur enseignant de langue et culture régionales.

### **La graphie.**

S'agissant de la graphie, on note de nets progrès dans ce domaine. Néanmoins il est bon que le Jury rappelle ses instructions : si toutes les graphies, telles que définies dans le texte décrivant le programme 2002 (cohérence, historicité, reconnaissance sociale...), sont acceptées, encore faut-il qu'elles soient cohérentes. Le choix d'une norme graphique par le candidat implique qu'il ne passe pas son temps à la transgresser comme c'est trop souvent le cas. Si le jury n'a pas vocation à jouer le rôle de gendarme de la graphie, il signale

cependant que cet aspect demande à être pris en compte de manière sérieuse par les candidats. Quelques candidats n'ont pas encore compris cela, d'où les alternances : *kè* et *tjè* ou encore *i crée* (zone antillo-guyanaise) qui laissent le correcteur pensif.

Il n'est pas inutile de rappeler que quel que soit le système adopté, on ne se limite pas à une transcription de sons. Un deuxième niveau doit transparaître, c'est-à-dire celui du découpage morphosyntaxique. Pour la zone antillo-guyanaise : *a dan* (... pou té pasé *a dan* cheminé-la) en deux mots n'est pas acceptable ; de même, pour la zone réunionnaise : *a zot* (... i form *a zot*).

### **En conclusion :**

La traduction créole paraît en tous points une épreuve essentielle permettant d'évaluer la maîtrise technique, culturelle et littéraire du futur enseignant. Seul un niveau d'exigence élevé capable de stimuler l'intelligence de la langue, la créativité et la technicité de l'exercice justifiera l'affirmation des études créoles au rang de discipline académique et non de concession au folklore.

On ne saurait cesser de rappeler aux candidats la nécessité de se préparer à cette épreuve non seulement par l'approfondissement des structures propres de la langue créole (grammaticales, syntaxiques), l'élargissement du registre lexical (oral et consigné dans les écrits existants), l'étude des techniques propres de la traduction (dans différentes langues), l'élargissement de la culture littéraire générale.

### **Histoire-géographie**

Le jury tient à rappeler que, bien que l'histoire et la géographie soient des épreuves optionnelles, les lauréats du concours pourront être amenés à enseigner ces disciplines dans le secondaire. Dans l'intérêt des futurs élèves, le niveau exigé se doit donc d'être élevé et nous ne pouvons nous résoudre à admettre que de trop nombreux candidats semblent découvrir ces disciplines au moment des épreuves.

Afin de faciliter la préparation, les questions au programme sont communes avec celles du CAPES histoire et géographie ce qui permet aux candidats de bénéficier d'une abondante bibliographie réactualisée et de suivre les enseignements préparatoires à ce concours qui sont assurés dans presque toutes les universités et I.U.F.M. De même, nous ne saurions trop recommander aux futurs candidats la lecture attentive des rapports du jury de ce concours, publiés dans la revue *Historiens et géographes*, d'autant plus que le faible nombre de candidats nous interdit de faire un rapport détaillé.

Outre les observations pertinentes que les candidats pourront trouver dans ces rapports, nous insistons particulièrement sur le fait qu'un cours d'histoire ou de géographie présenté, assis, sous forme d'une dictée est voué à l'échec pédagogique. Qu'il s'agisse d'une leçon ou d'une étude de documents, les candidats devront donc veiller à présenter leur travail sous la forme d'une démonstration argumentée, appuyée sur des documents (cartes, tableaux, iconographie...) qui seront présentés, montrés et expliqués. Les candidats disposent pour cela, au moment des épreuves, d'un certain nombre d'outils pédagogiques (transparents, rétroprojecteur, tableau, atlas et de quelques ouvrages pour l'épreuve de la leçon) le jury attend qu'ils soient utilisés.

### **Français**

Chareille Anne, PRAG, Université de Tours  
 Rebb Marie France, professeure agrégée : Lycée Georges de La Tour, Metz  
 Simon Jean-Pascal, Maître de conférences, IUFM de l'académie de Grenoble  
 Vourzay Marie-Hélène, Professeure certifiée, Lycée d'Alembert, Saint-Etienne

Le présent rapport a pour objet d'apporter les éléments d'une meilleure connaissance des exigences du jury pour l'écrit et l'oral, ainsi il permettra aux candidats qui ont concouru à la session 2006 de mieux appréhender leurs performances et aux étudiants qui souhaitent présenter l'option français de se préparer plus efficacement à cette série d'épreuves. Il s'agit de la quatrième session de ce concours, c'est pourquoi nous insisterons seulement sur les éléments qui nous paraissent les plus fondamentaux.

Nous ne proposerons pas des pistes de correction de la dissertation, nous invitons les futurs candidats à consulter le rapport du CAPES de Lettres Modernes et les rapports antérieurs du CAPES créole.

### **Quelques conseils aux futurs candidats pour préparer la dissertation**

Pour l'épreuve de dissertation française on attend du candidat qu'il soit capable de présenter une réflexion cohérente et complète sur un sujet donné, portant sur un ou plusieurs genres (roman, théâtre, poésie, critique), une problématique d'écriture, d'histoire littéraire ou d'esthétique générale.

#### **Consulter les rapports de jury**

Nous ne reprendrons pas les qualités d'une « bonne copie » que nous avons détaillées dans les précédents rapports de jury. La lecture des rapports publiés les années précédentes est donc une première manière de préparer le concours. Les candidats qui choisissent l'option français auront aussi intérêt à consulter le rapport du CAPES Lettres, même si les concours sont différents.

#### **Comblent ses lacunes**

Quelques outils pour cela : les anthologies de la littérature **française** (une par siècle) pour y lire les grands textes classiques en choisissant en priorité les œuvres les plus représentatives d'un courant, d'un auteur. Par exemple, si vous n'avez jamais lu de pièce de théâtre dit « de l'absurde », il faut lire *La Cantatrice chauve* de Ionesco et *En attendant Godot* de Beckett ... Il faut se rappeler que vous devez avoir les connaissances attendues d'un professeur de lettres.

Lors de vos lectures il faut noter avec précision vos exemples et citations qu'il faudra apprendre par cœur être capable de les restituer le jour de la dissertation. Plus tôt vous les apprendrez, mieux vous les saurez.

#### **S'entraîner à écrire**

Rédiger une introduction, une transition, introduire une citation sont des compétences d'écriture qui doivent non seulement s'acquérir mais s'entretenir par un entraînement régulier. Plus les candidats auront acquis des automatismes dans ce domaine plus ils pourront consacrer leur attention au contenu même de leur dissertation. Un travail régulier permet de progresser et de ne pas se laisser submerger par la panique et l'angoisse... lors de l'épreuve du concours.

Apprendre à faire une dissertation commence avant l'année de préparation au concours, les travaux faits dès premières années de licence, les auteurs étudiés sont des points d'appui fondamentaux au travail de l'année de préparation du concours.

## LES ERREURS RECURRENTES

### Un « étalement » de connaissances

Certaines copies proposent une présentation historique du genre littéraire dont il peut être question dans la citation. Il se trouve forcément quelques passages de la copie, quelque partie ou paragraphe qui ne soit pas sans rapport avec le sujet mais sans que ce rapport soit problématisé. Le correcteur « coopératif » pourra accorder quelque valeur à ces connaissances mais cela ne correspond pas à ce qui est attendu dans une dissertation à savoir : premièrement poser une problématique à partir de l'analyse d'une citation et secondement mobiliser des connaissances littéraires pertinentes pour illustrer la problématique, appuyer une argumentation ...

### Enseigner aussi le français

Le jury rappelle que le CAPES Créole est un CAPES bivalent et que les lauréats du concours seront reconnus aptes à enseigner la langue et la littérature française. Le jury doit donc prendre en compte cela et face à certaines copies qui témoignent de grandes insuffisances dans ce domaine : écriture ni rigoureuse et ni claire ; orthographe et syntaxe déficiente ... ne peut reconnaître dans ces candidats les aptitudes à enseigner le français.

### Des considérations plus ou moins générales

Un devoir ne peut se résumer en une paraphrase de la citation agrémentée d'un ensemble de considérations relevant du sens commun, ayant plus ou moins (et le plus souvent moins) de rapport avec la thématique de la citation.

## LES ATTENTES DU JURY

Nous rappellerons enfin quels sont les éléments le correcteur s'attend à trouver dans une bonne copie :

- **une introduction** qui doit présenter le sujet, formuler la problématique, et annoncer le plan ;
- **une problématique** pertinente et synthétique ;
- **un plan**, celui qui est annoncé dans l'introduction doit correspondre à celui qui est effectivement suivi dans le développement. Pour ce qui est du nombre de parties, un plan de type binaire risque d'entraîner à des oppositions simplistes. La mise en page de la copie doit permettre au correcteur de retrouver rapidement la structure de plan annoncée (par des retours à la ligne clairs pour chaque nouveau paragraphe, par exemple) ;
- **des exemples**, la problématique doit être ancrée dans une culture littéraire qui si elle doit partir de l'analyse de la citation du sujet, doit également prendre appui sur d'autres auteurs et d'autres œuvres littéraires ;
- **Des citations**, elles témoignent également des connaissances littéraires du candidat. Pour chaque citation, il faut préciser qui en est l'auteur. Une vague référence à un auteur ou une œuvre conduit le correcteur à estimer que le candidat n'a que de faibles connaissances littéraires. La citation doit être intégrée dans le discours cadrant qu'est la dissertation pour cela elle doit être introduite tant sur le plan linguistique (verbes introducteurs, ...) que sémantique (ce qui signifie que la citation doit avoir une valeur argumentative).
- **Une conclusion** : doit reprendre et synthétiser la réflexion afin de proposer si ce n'est une réponse du moins une façon nouvelle d'envisager la problématique notamment sous la forme d'une ouverture

*A contrario*, on s'attend à ce que les points suivant ne posent pas de problème majeur au candidat :

- **Respect du code** (syntaxe, orthographe ...)
- **Respect du « genre » dissertation.**

### **CONCLUSION**

Le jury a noté de grandes différences entre les copies corrigés ce qui laisse penser que certains candidats n'ont pas (ou ont peu) bénéficié d'une formation de base à la technique de la dissertation. La lecture des auteurs et des oeuvres est fondamental dans la préparation de cette épreuve, si la lecture de certains textes critiques sont incontournables pour tout candidat au **CAPES**, il faut également que le candidat aie une connaissance personnelle des œuvres, avant de se réfugier derrière ce qu'un critique en a dit.

# Épreuves d'admission

## Epreuve sur dossier

### Définition de l'épreuve

Le texte officiel (B.O. du 15 mars 2001) indique que l'épreuve, « en langue française, comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur des documents proposés par le jury. »

#### Les documents

Ils présentent une unité thématique

Ils sont en créole et/ou en français, mais sur l'ensemble du dossier au moins un passage est en créole.

Ils peuvent être de plusieurs types :

- un extrait d'œuvre littéraire, que ce soit du récit (conte, nouvelle, roman), de la poésie ou du théâtre ;
- un texte documentaire qui traite du thème donné : document historique, article de presse, tableau statistique...
- un document iconographique : dessin, dessin humoristique, tableau....

#### Le libellé du sujet

Il est le même pour tous les sujets :

« *Vous ferez une analyse de ces documents en vous demandant quelle exploitation pédagogique vous pourriez en proposer pour une classe dont vous déterminerez le niveau* ».

#### Le déroulement de l'épreuve

La durée de la préparation est fixée à deux heures.

L'épreuve elle-même se déroule en deux temps : un exposé du candidat, qui ne doit pas excéder vingt minutes ; un entretien de vingt-cinq minutes au maximum.

### Evaluation de l'épreuve

Le bulletin officiel précise les critères d'évaluation :

« Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré »

Dans ce rapport seront apportées des précisions concernant les critères d'évaluation.

### Les divers constituants de l'exposé

Dans le déroulement de leur exposé, les prestations des candidats comportent des faiblesses qui nous conduisent à un certain nombre de rappels nécessaires.

1) De son étude du dossier le candidat doit avoir dégagé une problématique, ou au moins un solide fil directeur qu'il énonce clairement au début de son exposé. C'est ainsi que prend sens l'analyse des documents, car il devient alors possible de mettre l'accent sur l'essentiel, d'éviter l'anecdotique, et d'apporter les commentaires les plus pertinents. De même, les propositions pédagogiques ne peuvent être judicieusement construites que si l'objectif général de l'apprentissage est relié à la problématique. Faire un plan ne suffit pas : un plan sans orientation fédératrice reste une coquille vide.

Il faut se méfier également de problématiques trop vastes qu'il devient impossible de suivre dans le concret de l'exposé, comme cela s'est produit par exemple pour une candidate dont l'intention déclarée était de « montrer l'évolution des mentalités pour permettre aux élèves de se projeter dans le passé et d'observer l'évolution ».

2) L'étude du dossier doit également permettre au candidat de choisir un niveau de classe. Pour justifier le niveau choisi, le degré de difficulté des textes est trop souvent la seule justification fournie. Il ne faut pas oublier que bien d'autres critères peuvent être invoqués, comme par exemple la relation

avec ce qui est enseigné au même niveau dans d'autres disciplines (en particulier l'histoire et les lettres).

Il faut aussi tenir compte du degré de maturité des élèves exigible en regard de la problématique choisie et des contenus des documents.

3) L'analyse des documents est trop souvent insuffisante. Une gestion rigoureuse du temps est nécessaire. Cette gestion du temps commence par celui qu'on passe à l'étude du dossier pendant la préparation : il faut se donner pour objectif d'en maîtriser correctement le contenu avant de se lancer dans la confection de l'exposé.

Gérer le temps, c'est ensuite aller à l'essentiel, pendant l'exposé, lorsqu'on analyse les documents. Trop de candidats s'attardent sur des évidences ou des détails, alors qu'il faut faire preuve de sa capacité à comprendre les enjeux et les subtilités, à approfondir la compréhension des contenus, à saisir l'implicite.

4) La proposition pédagogique exige de savoir trouver un équilibre entre la présentation générale de la séquence et la présentation plus précise de ce qu'on peut faire dans une séance. Les candidats ont tout intérêt à imaginer une séquence courte. Plutôt que de chercher à la décrire systématiquement, il vaut mieux qu'ils en donnent les grandes lignes, pour montrer leur aptitude à entrer dans la cohérence d'une construction globale. Puis ils choisissent une ou deux séances pour lesquelles ils entrent dans le détail, afin de témoigner de leur capacité à imaginer le déroulement d'un cours.

Les propositions doivent aussi tenir compte de la réalité des élèves. Nous insistons tout particulièrement sur l'utilisation des documents : il est peu judicieux de condamner les élèves à retrouver le même texte pendant trois, quatre, voire cinq séances, comme l'ont proposé certains candidats. Nous rappelons qu'il est possible d'évoquer d'autres documents sur lesquels la séquence pourrait s'appuyer.

Enfin, les propositions pédagogiques faites par le candidat doivent être le résultat de sa propre recherche, et non la régurgitation de schémas préconstruits et mal assimilés.

5) L'évaluation de ce qu'on apprend aux élèves fait partie de toute démarche pédagogique. Plusieurs candidats n'ont fait référence à aucune évaluation finale, et ce que d'autres ont prévu n'était pas en relation suffisamment étroite avec les apprentissages de la séquence : on ne peut demander à un élève de faire preuve au moment de l'évaluation de compétences absentes du travail de la séquence, à moins que ces compétences ne fassent partie des pré-requis explicitement identifiés. C'est ainsi qu'une candidate a proposé en évaluation finale un portrait de musicien, alors que la séquence était axée sur l'oral, la lecture et l'analyse d'image, sans référence au genre spécifique du portrait.

6) Les propositions pédagogiques elles-mêmes ne doivent pas omettre une dimension trop souvent oubliée : la place de la LCR dans l'établissement (projets, pluridisciplinarité, promotion de la discipline...). Si l'idée de "projet" est de plus en plus souvent évoquée, sa signification reste le plus souvent très floue. Les candidats ont toujours beaucoup de mal à penser leur travail avec d'autres enseignants dans une perspective globale. Leur formation, bien sûr, sera poursuivie au sein des IUFM. Mais compte tenu de la nature des épreuves, le jury pense que, loin d'être un élément secondaire dans la pratique des futurs enseignants de LCR, l'interdisciplinarité en est le socle car c'est à la condition de convaincre ses collègues de l'apport de l'enseignement de LCR à leur propre pratique pédagogique qu'ils peuvent assurer (et pérenniser ?) la place de leur enseignement dans l'établissement, place qui ne relève pas exclusivement de la prise en compte de circulaires ministérielles.

Par ailleurs, le rôle que peut jouer l'enseignement de la LCR dans l'éducation à la citoyenneté devrait être plus concrètement pensé.

Pour conclure sur l'exposé, nous signalerons que les candidats maîtrisent mieux le temps imparti. Alors que la première année un certain nombre se taisaient plus ou moins à la moitié du temps dont ils disposaient, pendant que d'autres devaient être interrompus dans leur élan, peu à peu les candidats successifs ont appris à tirer parti des vingt minutes dans leur intégralité sans déborder. Si certains ont encore dû être interrompus cette année au terme des vingt minutes, il ne leur restait en fait que peu à dire.

## **Remarques sur les prestations**

### L'expression

Le discours produit par les candidats témoigne à la fois d'une meilleure maîtrise du français et du renoncement à un jargon inutilement complexe et mal dominé.

Mais il reste nécessaire de toujours dominer la définition des mots clefs employés. Les candidats se sont retrouvés muets ou embarrassés un certain nombre de fois lorsqu'ils étaient invités à définir un terme par eux employé (« modernité » ; « créolisation » ; la différence entre « indigène » et « exotique », ou encore entre « folklorique » et « traditionnel »). Il serait bon de se préparer à cet utile exercice de définition.

La lecture expressive d'un passage en créole est un exercice important : cette compétence est attendue d'un futur enseignant.

### La culture

N'oublions pas qu'il n'est pas d'appréhension profonde de sa propre culture sans comparaisons avec d'autres cultures. Ces comparaisons supposent acquises des connaissances élémentaires relatives à d'autres cultures que celle de la zone créole du candidat. Trop souvent tel ou tel fait culturel est présenté comme typiquement réunionnais, martiniquais, ou guadeloupéen, alors qu'il existe dans une autre région créolophone, voire en métropole. C'est ainsi qu'une candidate, invitée à réfléchir sur la veillée mortuaire, considère comme typiquement martiniquais ce qui relève de bien d'autres cultures, voire de l'universel. Une telle attitude conduit à des représentations erronées de la culture régionale. De même, les différences significatives entre les cultures ne sont pas suffisamment exploitées.

L'approche culturelle a tendance à se réfugier dans un passéisme orienté vers la sauvegarde du patrimoine. Cette remarque renvoie aux finalités de l'enseignement de la LCR. Il ne faut pas oublier que toute culture est en fait l'intégration du passé dans un présent qui construit un avenir. Le dynamisme vivant de la culture régionale ne peut s'exprimer dans une conception trop « muséale » de cette culture. De plus, les élèves ne peuvent se sentir à l'aise et reconnus si on leur propose de travailler ce qui ne trouve pas son aboutissement dans leur présent. Faire une séquence sur le personnage de la marchande des rues sans se demander ce que devient ce personnage dans le monde actuel ne contribue guère à motiver les élèves. Décider, comme par exemple l'a fait une des candidates, que le but du travail sera de montrer la continuité entre la musique traditionnelle et les formes modernes, peut donner toute sa vitalité à une séquence sur la musique locale.

### L'exercice d'une pensée

Une prestation ne peut être réussie que si le candidat renonce à suivre des parcours préétablis, à appliquer mécaniquement des recettes, pour se mettre à authentiquement penser son sujet.

Dans le même ordre d'idée, il est dangereux de chercher à rapprocher à tout prix la documentation d'un sujet convenu ou qu'on souhaite tout particulièrement traiter. C'est ainsi qu'un candidat a été fuyé en transformant en question d'écologie un dossier qui traitait de coutumes traditionnelles.

De même, le candidat doit être capable de passer au crible de son esprit critique les affirmations gratuites qu'il a pu entendre ici et là. Pour lutter ensuite contre les préjugés et idées préconçues de ses élèves, il doit d'abord être capable de ne pas accepter pour argent comptant ce qui mérite examen. C'est ainsi qu'il doit être capable de parler de la graphie comme d'une recherche en cours, et non pas considérer que les solutions sont d'ores et déjà définitivement acquises.

Dans l'ensemble, les candidats connaissent de mieux en mieux l'épreuve, il leur faut prendre garde désormais ne pas enfermer leurs prestations dans des déroulements stéréotypés.

### **La question de langue créole à l'épreuve orale**

1. Une consigne telle que « Repérez tous les verbes présents dans le texte en précisant leur rôle prédicatif » demande que le candidat commence par proposer une définition du « verbe créole » (ce n'est pas la même que pour le verbe français, par exemple), liste effectivement *tous* les verbes du texte, explique ce qu'il faut entendre par « rôle prédicatif » pour s'attacher ensuite à préciser, critères et exemples à l'appui, les rôles prédicatifs en question ».

2. Confrontée à une consigne comme « vous traiterez de la phrase assertive en créole réunionnais », le candidat aura la présence d'esprit de commencer par proposer une définition de « phrase », en ayant soin 1. de préciser les critères qu'il emploie (fait de structure : elle doit être formée au moins d'un syntagme nominal sujet et d'un syntagme prédicatif) et 2. de distinguer l'écrit (présence d'une majuscule initiale, signes de ponctuation, etc.) et l'oral

(intonation). Comme le texte soumis est un texte écrit, le jury privilégiera à cet égard les critères qui valent effectivement pour la phrase écrite.

Puisqu'il s'agit de traiter de la phrase « assertive » (dite « déclarative » dans d'autres cadres théoriques), le candidat aura à cœur de mentionner, ne serait-ce que brièvement l'existence de « types » de phrase en créole réunionnais (à ne pas confondre avec les « formes » de phrases), de les nommer et de proposer ensuite une caractérisation de la phrase assertive. Il doit ensuite parcourir le texte donné en étude pour montrer qu'il a su correctement y identifier toutes les phrases assertives.

3. Les mêmes remarques valent pour l'identification et la caractérisation de la phrase interrogative (caractériser les moyens morphologiques et syntaxiques).

4. Un des textes proposés (Max Rippon, *Agouba*, éd. Jasor, 1991) ne comportait aucune ponctuation. Or il était demandé d'y repérer « toutes les propositions subordonnées ». L'intuition du candidat (sa connaissance intériorisée de sa langue) devait lui permettre dans un premier temps d'y repérer des phrases. Ce premier repérage devait faire l'objet d'un compte-rendu *explicite*. Il était ensuite possible, à partir de ce repérage initial, de faire le partage entre phrase simple (à définir rapidement) et phrase complexe (critère : la phrase complexe comporte autant de propositions que de noyaux prédicatifs ; soit donc, une principale + une ou plusieurs subordonnées ; soit, deux ou plusieurs propositions coordonnées ou juxtaposées). Arrivé à ce point, le candidat devait distinguer rapidement entre coordonnées et subordonnées, en fournissant les critères qu'il emploie, en insistant sur les seules subordonnées et en repérant de façon explicite les outils de la subordination, termes marquant la dépendance de la subordonnée par rapport à la principale).

5. Le candidat mis en présence d'une consigne telle que « vous traiterez de la proposition indépendante à partir du texte suivant » devait se souvenir que sous cette désignation se cache en fait une phrase simple comportant un seul noyau prédicatif. Et que le terme *proposition* réfère à tout segment organisé autour d'un noyau prédicatif.

## Rappels

Il est souhaitable pour le candidat d'opter pour une présentation hiérarchique du matériau qu'il entend traiter, en partant du simple pour aller vers le complexe. Il est important de définir de la façon la plus précise possible les termes de métalangage employés. La mention de critères formels est toujours extrêmement souhaitable.

On appelle « syntagme » un groupe de mots qui commute avec un seul mot. La commutation permet de segmenter non seulement la phrase, mais également le groupe et le mot. Ce point est donc extrêmement important : il permet d'éviter de grosses erreurs de segmentation (comme celle qui consiste à faire de deux éléments simplement contigus un syntagme) ; il permet de réaliser que la phrase n'est pas une succession linéaire mais un ensemble d'éléments ordonnés hiérarchiquement ; il permet de montrer que des syntagmes peuvent eux-mêmes constitués de syntagmes (ainsi un SN peut contenir un Sadj) ; il permet d'identifier les mots composés.

Il faut se garder de confondre fonction syntaxique (relation d'un élément à un autre élément) et classe de mots » (traditionnellement « parties du discours »), y compris dans l'emploi du métalangage : le candidat qui évoque trois « catégories » de SN (SN Sujet, SN complément, SN prépositionnel) donne à penser qu'il confond peut-être « classe de mots » (ou « classe grammaticale ») et « fonction ».

Le candidat a tout intérêt à rendre explicite le fait que son identification des classes de mots est fondée sur des critères syntaxiques (contexte, possibilité de remplacement) et/ou sur d'autres critères (par exemple orthographiques : ainsi la majuscule pour distinguer nom propre et nom commun, ou sémantiques) et non seulement sur l'intuition.

Grammaire de phrase/Grammaire de texte : dans la mesure où ce sont de plus en plus souvent des textes (constitués de phrases bien formées) et non des phrases isolées qui sont proposées à l'étude, les candidats doivent avoir le souci de dire que certaines phrases ou expressions n'ont de sens que par rapport au contexte : elles ne peuvent se comprendre totalement qu'en relation avec les phrases précédentes, c'est à dire avec le texte.

Le candidat évitera la démarche qui consiste à ne traiter qu'une sous-partie de l'information fournie par le texte à étudier (en privilégiant la récitation d'un cours qui, prenant du temps, se fait au détriment du texte soumis à l'examen). De même, il évitera de se focaliser sur un point qu'il maîtrise bien (par exemple le repérage des seules « fonctions ») en négligeant d'autres remarques à caractère grammatical pourtant importantes.

Il évitera de penser à la grammaire française en présentant ses analyses, ce qui lui évitera d'introduire des notions comme « inversion du sujet », qui sont inappropriées pour la description des créoles.

Enfin, il prendra garde que des phrases simples peuvent très bien ne pas commencer par un syntagme sujet (ex. *Miliène, ou la tandi ?* en créole réunionnais).

### Français

#### **LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :**

L'épreuve proposée aux candidats du CAPES de créole ayant choisi l'option français est l'explication d'un texte appartenant à la littérature française ou francophone, postérieur à 1500.

Le déroulement de l'épreuve est le suivant :

- deux textes sont proposés au candidat ;
- il en choisit un pour l'explication ;
- le candidat dispose ensuite de deux heures de préparation avant d'exposer son travail devant le jury.

L'épreuve orale se déroule en deux temps :

- le candidat dispose d'abord de 25 minutes pour développer son explication.
- la deuxième partie de l'épreuve prend la forme d'un entretien au cours duquel le jury revient sur les points de l'exposé qui méritent d'être approfondis, corrigés ou mis en lumière.

Les textes relèvent d'un genre différent, ils appartiennent également à des siècles distincts. À titre d'exemple, furent proposés cette année des textes de Ronsard, M<sup>me</sup> de Lafayette, La Fontaine, Molière, Montesquieu, l'Abbé Prévost, Bernardin de Saint Pierre, Baudelaire, Hugo, Mérimée, Rimbaud, Céline, Ponge, Senghor, Renard... Cette liste, bien entendu, ne préjuge en rien des choix des années futures...

Les textes ont une longueur approximative de 2000 à 3000 signes, naturellement, des spécificités typographiques ou de genre peuvent engendrer des différences apparentes.

## LA QUESTION DE LANGUE

Une question de grammaire accompagne chaque texte, à titre d'exemple et toujours sans préjuger des choix futurs, voici quelques questions qui ont été posées lors de la session 2005 :

- Relevez, analysez et classez les propositions relatives de ce texte.
- Relevez, classez et analysez les déterminants du nom dans ce texte.
- Étudiez le système énonciatif de ce passage. Quels sont les effets produits par le choix de ce système ?
- Analyse de la structure syntaxique de la phrase allant de ... à ....
- Relevez, classez et analysez les propositions subordonnées dans le passage allant de ... à ....
- Étudiez la manière dont s'exprime le point de vue du narrateur dans ce passage.
- Après avoir esquissé le cadre temporel global de ce texte, vous analyserez particulièrement les emplois et valeurs du présent.
- ...

Le traitement de cette question suppose donc un relevé et un classement de faits de langue, le classement suppose de connaître les catégories habituelles de la grammaire (parties du discours, fonctions ...). Le jury n'a eu aucune « préférence » quant à telle ou telle approche des faits de langue. Ce qui lui importe c'est que le candidat soit capable d'effectuer un relevé et un classement et de justifier ses choix. On attend de lui qu'il connaisse des notions de base comme coordination /juxtaposition / subordination ou encore qu'il fasse la différence entre des subordonnées relatives et complétives ; temps / mode ...

## L'EXPLICATION DE TEXTE

Nous renvoyons aux rapports précédents pour ne reprendre que les éléments qui ont été au centre des critères d'évaluation des prestations.

Cette épreuve est, particulièrement sélective et **il faut travailler la méthode de l'explication de texte en même temps que la dissertation dès le début de l'année de préparation** au concours sans attendre pas d'avoir passé l'écrit. On gagne du temps puisque que c'est dans la connaissance des auteurs, des œuvres, des textes classiques que l'on peut s'appuyer pour l'explication de texte.

## LES QUALITES FORMELLES DE LA PRESTATION

### Des compétences orales

Au cours d'un oral, le jury est nécessairement sensible à la maîtrise de lui-même dont fait preuve le candidat. Il semble que l'émotion, composante inévitable en de telles circonstances, soit plus aisée à dompter lorsque l'étudiant s'est confronté à elle chaque fois que possible au cours de sa formation. La prise de parole en public est dédramatisée par une certaine « habitude ». Il faut s'y entraîner. Par ailleurs, lorsque l'émotion est suffisamment dissimulée, le candidat peut manifester une certaine force de conviction soulignée par un contact visuel franc avec le jury et un certain naturel dans ses postures et sa gestuelle.

La préparation ne doit pas viser à produire une explication de texte rédigée à la hâte qu'il s'agirait ensuite de lire à haute voix. Le temps perdu est en ce cas considérable, et le résultat à l'oral souvent embarrassé et maladroit. Une expression orale de qualité est détachée des notes, mais précise et structurée. Bien évidemment une correction linguistique irréprochable est indispensable. La richesse particulière du lexique de certains candidats leur permet d'éviter les lourdeurs d'expression et de maladroitesses répétitives. Soulignons qu'une juste intensité

sonore, une bonne gestion des pauses du discours et encore la posture du candidat participe de la qualité d'ensemble.

### **Prise en compte des questions du jury**

En abordant l'entretien avec confiance et avec la volonté de collaborer efficacement, le candidat met de son côté toutes les chances de rectifier, compléter ou préciser les pistes abordées au cours de la première partie de l'épreuve. En effet, le jury peut demander un approfondissement de l'information ou un complément, l'exploration d'une piste oubliée, le repérage d'un élément linguistique, une définition... Il faut alors manifester une aptitude au dialogue (écoute attentive, bonne compréhension et réponses précises et ordonnées) et mobiliser de nouveau ses connaissances sans camper sur ses positions. L'entretien est un nouvel effort demandé au candidat qui doit bien prendre garde à ne pas considérer que tout est joué à l'issue de son exposé.

### **Une bonne lecture**

Il est demandé au candidat de lire à haute voix, tout ou partie du texte étudié. Cette lecture à haute voix est aussi une interprétation, une mise au jour du sens du texte. La qualité de la lecture du candidat révèle souvent la qualité de son analyse. Un respect scrupuleux des pauses, une énonciation claire, respectueuse des mouvements du texte manifeste déjà sa compréhension intime. Une bonne lecture se nourrit en effet du travail de préparation, la diction s'adapte au genre, au ton et au registre de chaque texte. Une fois encore, la lecture est un exercice à part entière qui mérite que l'on s'y entraîne. Le jury est d'autant plus sensible aux bonnes lectures qu'elles sont rares...

## **ANALYSER LE TEXTE**

Le jury a déploré un certain nombre d'analyses impressionnistes, de lectures incomplètes ou abusivement sélectives, de simples relevés grammaticaux ou stylistiques peu ou mal exploités... Certaines explications enfin ne se distinguent pas de simples paraphrases. Il faut alors insister sur la nécessaire maîtrise des outils de l'explication de texte littéraire.

### **Les outils de l'analyse**

L'étude linguistique est au centre du travail d'analyse. Le jury attend donc que le candidat utilise les éléments de ponctuation, la valeur des temps, la syntaxe des phrases, des éléments de morphologie dans son explication. Les différentes grammaires fournissent les outils qui permettront d'éviter les remarques vagues ou mal fondées. Que penser ainsi de la lecture d'une fable de La Fontaine qui ne mentionne à aucun moment les procédés d'énonciation, oubliant alors toute dimension critique ou ironique. Parfois, lorsque les éléments métriques sont relevés, voire posés en introduction, ils sont en quelque sorte évacués. Les poèmes en prose sont à cet égard tristement malmenés, les candidats se dispensant trop souvent de toute analyse du rythme et des sonorités... Notons encore que certaines références narratologiques seraient fort bienvenues, elles permettraient de préciser les notions d'énonciation, de voix narrative ou de focalisation. Enfin, l'étude des figures et procédés rhétoriques a trop souvent fait défaut.

Au final, la maîtrise d'outils bien compris et bien assimilés enrichit considérablement l'explication du texte. S'ils s'adaptent à sa nature et sont employés avec discernement, ils valoriseront, sans la noyer sous des concepts trop abstraits, la lecture personnelle du candidat.

Soulignons encore que le défaut d'outils linguistiques conduit parfois à une interprétation des textes d'une désarmante naïveté. Pire encore, certains enjeux contemporains viennent

fausser totalement la compréhension de tel passage de *La Princesse de Clèves* par exemple et donnent lieu à des interprétations ridicules.

### **Des connaissances notionnelles**

On attend du candidat qu'il connaisse un certain nombre de notions-clé de la critique littéraire comme celles qui tiennent à la tonalité d'un texte, qui est à déterminer dès le début de l'explication : le texte est-il comique, satirique, burlesque, dramatique, tragique, parodique ? Est-ce un pastiche, une parodie, un plaidoyer, un discours etc.

Une bonne connaissance de la grammaire des textes est nécessaire, les candidats doivent donc revoir et approfondir leurs connaissances en stylistique de la prose, versification et notions stylistiques propres à la poésie, analyses des textes de théâtre, et grandes notions de rhétorique et d'argumentation indispensables pour tous les textes

### **Les éléments de culture générale**

S'il est indispensable de connaître les textes de la littérature française ainsi que le contexte historique des textes qu'ils ont à expliquer, on attend qu'ils soient capables d'élucider les allusions historiques qui se rencontrent dans le texte. Une bonne connaissance de l'histoire littéraire est aussi requise. Les références à de grands courants artistiques enrichissent également la prestation du candidat. Enfin la mention d'éléments de culture historique permet de situer les textes et de les évaluer, de les apprécier au regard d'un contexte large et divers.

## **LES ETAPES DE L'EXPLICATION DE TEXTE**

En théorie, les candidats peuvent choisir entre la méthode du commentaire et celle de l'explication de texte dite linéaire. Dans la pratique le jury n'a pas rencontré de commentaire. Nous insisterons donc plus particulièrement sur la méthode de l'explication linéaire.

## **RERERENCES**

Quelques titres d'ouvrages qui pourront aider les candidats dans la préparation des épreuves :

- Baudelle Y. (dir.), *Dissertations littéraires générales*, Nathan, ("Fac"), 1996.
- Calas F. et Rossi N., (préface de J. L. Tritter), *Questions de grammaire aux concours*, Ellipses, 2000
- Chassang et Senninger, *La Dissertation littéraire générale*, Tome 3, Hachette Supérieur, 1992
- Combe D., *Les genres littéraires*, Hachette ("Concours littéraires"), 1992.
- Cornud-Peyron, M., *CAP sur le C.A.P.E.S. de Lettres*, Champion, Unichamp, 1988.
- Dufays, J.-L., Louis Gemenne L., Ledur D., *Pour une lecture littéraire, Histoire, théories, pistes pour la classe*, De Boeck : Collection « Savoirs en pratique » 2005.
- Forestier, G., *Introduction à l'analyse des textes classiques*, Nathan coll. 128.
- Fraisse E., Mouralis B., *Questions générales de littérature*, Seuil ("Points"), 2001.
- Gardes J., *La Rhétorique*, Cursus A. Colin 1996.
- Genette G. (dir.), *Théorie des genres*, Seuil ("Points"), 1986.
- Goldenstein J.-P., *Lire le roman*, De Boeck : Collection « Savoirs en pratique », 1999.
- Hubert M.-C., *Le théâtre*, A. Colin ("Cursus"), 1988
- Jarrety M. (dir.), *Lexique des termes littéraires*, Le Livre de poche, 2001.

- Le Ménahèze-Lefay, S., *La Dissertation, Capes et Agrégation, Parcours méthodique*, Editions du Temps, 1999
- Maingueneau D. *Précis de grammaire pour les concours*, Dunod, 1994
- Mortier D. (dir.), *Les grands genres littéraires*, Champion, ("Unichamp Essentiel"), 2001.
- Preiss A., *La Dissertation littéraire*, A. Colin ("Cursus"), 1989.
- Preiss, A., *La Dissertation littéraire*, Colin, Cursus, 1989.
- Raimond M., *Le roman*, A. Colin ("Cursus"), 1989
- Ravoux Rallo, E. *L'explication de texte à l'oral des concours*, Armand Colin, coll. U, 1996
- Reboul, O., *Introduction à la rhétorique*, PUF 1991.
- Reuter Y., *Introduction à l'analyse du roman*, Dunod, 1996
- Robrieux, J.-J., *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Dunod 1993.

Parmi d'autres, deux collections qui permettent d'avoir des repères essentiels.

- la collection « Guides Pocket classiques », Le Baroque en France et en Europe ou encore Le surréalisme en France et en Europe, 2003 ... ;
- la collection « Corpus Lettres », chez GF Flammarion.

### Sitographie

Quelques sites Internet qui, bien que consacrés à la préparation du CAPES de Lettres modernes, pourront être utiles aux candidats de l'option « français ».

<http://www.etudes-litteraires.com/bibliographie-capes.php>

[http://enseignerleslettres.hautetfort.com/c.a.p.e.s.\\_lettres\\_modernes/](http://enseignerleslettres.hautetfort.com/c.a.p.e.s._lettres_modernes/)

<http://www.weblettres.net>

<http://www.lettres.net/>